



Euromed Heritage IV
Un programme financé par l'Union Européenne



**Convention France-UNESCO
pour le patrimoine**

EUROMED HERITAGE – Cadre institutionnel et légal

Atelier "INVENTAIRES" - PARIS – 10-12 décembre 2008

DOCUMENT DE REFERENCE

Coordination : **Frank Braemer**, *Directeur de Recherche CNRS,
Université de Nice Sophia Antipolis*

Ce document a pour objectif d'orienter les discussions de l'atelier de Paris au départ de quatre thèmes généraux de réflexion et de comparaisons des situations dans les différents pays : 1. évolutions actuelles, 2. production, 3. mise en forme et communication, 4. usages et usagers.

Pourquoi les inventaires ?

- démarche fondamentale de connaissance pour toute politique du patrimoine
- identification des biens culturels et naturels : un préalable aux actions de protection, conservation, mise en valeur et transmission
- obligation pour les Etats signataires de conventions internationales

Objectifs

- Collecter des connaissances scientifiques dans un ensemble documentaire pérenne, homogène et accessible à tous
- Echanger et mettre ces connaissances à la disposition de tous.

1. Evolutions actuelles

Quelles nouvelles perceptions du Patrimoine Culturel ?

Sommes-nous d'accord pour considérer le patrimoine comme le « vécu actuel » de l'ensemble des éléments, matériels et immatériels hérités du passé (sans limites chronologiques) ? C'est la vie de la société aujourd'hui en relation avec cet héritage que l'on observe. Les créations contemporaines (dans la limite trentenaire d'une génération), artisanales, artistiques, qui s'inscrivent dans cette fidélité à une culture tout en la faisant évoluer au gré des modes de vie contemporains, doivent donc être inventoriées, tout comme les édifices et objets séculaires, témoins parfois de civilisations aujourd'hui disparues sur ce territoire mais qui continuent à qualifier celui-ci.

Le champ patrimonial ne cesse donc de s'élargir dans ses contenus et ses limites, et dans ses interactions avec le Patrimoine Naturel.

Développement de la notion du « principe de précaution » et « d'action préventive » dans le domaine du patrimoine qui se traduit dans la notion de « zones ou ensembles sensibles » ayant un « potentiel patrimonial » et nécessitant une surveillance particulière dans les projets d'aménagement (délimitation de zones archéologiques, développement de système de prévision sur la conservation de certains biens culturels en musées ou archives).

Besoin de mettre en forme des ensembles de données nouveaux dont l'identification et la définition sont mouvantes. Ces inventaires sont constitués dans des cadres institutionnels (services ministériels, collectivités locales, agences, associations diverses), thématiques (Culture, urbanisme, éducation, tourisme), et géographiques (Etat, régions, communes) multiples.

Donc nécessité de connaître tous ces inventaires et les modes de « patrimonialisation » formalisés ou non qui les ont motivés. Les inventaires du Patrimoine ne peuvent plus se concevoir de manière totalement autonome : des partenariats et des complémentarités doivent être identifiés et organisés.

Quelles nouvelles logiques d'aménagement du territoire ?

Prise en compte du Patrimoine au sens large pour la réussite des opérations d'aménagement du territoire, car le Patrimoine est un élément majeur de l'identité d'un territoire.

Quels nouveaux outils de recueil et de traitement de l'information ?

Systèmes d'information documentaire, gestion électronique des documents, systèmes d'information géographique, banques de connaissance, moissonnage de données. La généralisation de ces outils au sein des services publics, dont ceux en charge de l'inventaire, impose une réflexion sur la cohérence d'ensemble des systèmes utilisés : de la chaîne d'acquisition et de traitement des données aux applications d'exploitation, et à celle de communication et d'échange d'information.

2. Production

Comment conduire aujourd'hui la mission principale : collecter des connaissances scientifiques dans un ensemble documentaire pérenne, et homogène ?

Une méthodologie globale de base admise par tous les acteurs

L'inventaire général est un ensemble d'inventaires particuliers dont la création a été voulue dans un objectif exprimé et formalisé, donc un cahier des charges.

1. Identification des ensembles patrimoniaux à décrire de manière homologue et cohérente : donc définition des champs thématique et chronologique

2. Définition de niveaux de connaissance clairs différenciant les types d'inventaires

Niveau 1 = fiche minimale par objet : signalisation (dénomination simple, localisation, situation juridique)

Niveau 2 = définition détaillée : description

Niveau 3 = étude particulière ou spécialisée

3. Définition et méthodologie de l'enquête de terrain



4. Définition et méthodologie de contrôle et validation de l'information

Nécessité de réfléchir aux critères qui justifient pour les services en charge du Patrimoine, le choix de « patrimonialiser » un objet, une collection, une tradition orale, un site, un monument, à diverses échelles géographiques (du local au national) et divers niveaux de responsabilité et de décision : qui « patrimonialise » – la population ou les services ?

5. Définir et distinguer

- les inventaires et les caractérisations d'ensembles sensibles ayant une portée juridique et réglementaire explicites, et qui donc nécessitent une méthode particulière de validation et de contrôle des données qu'ils contiennent,
- les inventaires dévolus à l'information générale, la gestion et la connaissance dont les contenus sont validés et contrôlés sur d'autres bases (expliciter les modes de validation et de contrôle des informations).

Répertorier et organiser les producteurs de données dans des services souvent décentralisés et dépendant d'autorités différentes (collectivités territoriales en particulier).

Comment mettre en place ou faire évoluer des outils de travail (outils informatiques, outils documentaires acquis comme environnement de travail – photogrammétriques, cartographies et données environnementales, bibliographie, archives par exemple) ?

Comment organiser, institutionnaliser et réguler les outils d'échange et d'acquisition de données (systèmes informatiques, vocabulaires et thesaurus, corpus de données, récupération de données existants dans d'autres bases-notices de bibliographie, corpus d'objets, etc...) ?

- au sein des services
- dans des services d'autres autorités administratives réalisant également des inventaires (urbanisme, environnement, etc.)

Identifier et implanter des métiers et des compétences nouvelles dans les services, et organiser la formation continue des personnes : si le cadre d'emploi scientifique et de conservation est généralement adéquat dans les services du patrimoine, le cadre technique, en particulier au niveau ingénieur et technicien supérieur est souvent déficient.

Quelle qualité de l'information ? On a souvent privilégié avec raison le contrôle scientifique des données de l'inventaire. L'usage des systèmes informatiques impose d'introduire la notion de contrôle de qualité et de la fiabilité technique non seulement du système mais aussi des documents rendus disponibles (précision topographique, usages de normes explicites, etc...)

3. Mise en forme et communication

Bases de données et systèmes d'information : comment choisir ?

Les choix politiques (inventaire ouvert ou fermé, données conçues pour être communiquées et échangées ou bien pour être réservées à l'usage interne, etc) se traduisent par des choix techniques (de la nomenclature des rubriques d'enregistrement au système informatique et aux machines). La conception des cahiers des charges est donc une démarche essentielle.

Définition de règles de communication du libre accès à la consultation par l'intermédiaire d'un agent des services comme médiateur documentaire



Définition des degrés de visibilité des données selon les usagers différents (des agents des services au grand public)

Définition de produits de sortie réguliers (de l'ouvrage papier au site web, à la bibliothèque de données échangeable)

4. Usages et usagers

Quelle cohérence globale donner au système ? L'inventaire ne peut pas être une fin en soi : la définition de ses utilisateurs potentiels permet l'identification des usages que l'on souhaite donner au système.

Identification des autorités et collectivités partenaires pour la production et/ou l'exploitation des données

Identification des publics visés par les incidences réglementaires des inventaires (collectivités locales, urbanisme, aménageurs, etc) ou simplement susceptibles d'être intéressés par la base de connaissance que constitue l'inventaire (services du patrimoine, recherche scientifique, tourisme, sociétés savantes)

Inventaires associés à des normes et règlements de protection : rôle juridique

Inventaires de connaissance

Pour définir des catégories de biens nécessitant une gestion et un traitement homogène (gestion de collections, de musées, de monuments, protections et conservation préventive ou curative) : gestion interne pour assumer la mission générale de conservation

Pour faire connaître l'existence de biens afin qu'ils puissent être pris en compte - sans nécessairement de règlement- dans la gestion du territoire, et l'aide à la décision (exemple de la gestion du risque, ou de l'aménagement du territoire) : notion de porter à connaissance

Pour la recherche scientifique : les bases de connaissance que sont les inventaires doivent devenir des outils de référence pour la recherche.

* * *



Rubriques d'orientation pour la "contribution aux débats" à rédiger par chacun des participants :

- **Considérations personnelles** à propos des quatre thématiques
- **Priorités nationales** en matière de Patrimoine Culturel
 - a. Cibles prioritaires des inventaires (musées et collections, monuments, archéologie, patrimoine immatériel, paysage culturel, etc.)
 - b. Enjeux économiques et sociaux majeurs dans la gestion du patrimoine
- **Acteurs** de la politique du Patrimoine
 - a. Ministères et organismes
 - b. Mode de partenariat
- **Histoire brève des inventaires** dans le pays, expérimentations et services en routine
- **Organisation et financement** des inventaires selon les différents services (musées, monuments, archéologie, ethnographie, ...)
- **Utilisateurs** des inventaires

